



Fiche thématique Protection des animaux

Contacts sociaux chez les lapins

Selon l'article 13 de l'ordonnance sur la protection des animaux, les animaux d'espèces sociables doivent avoir des contacts sociaux appropriés avec des congénères. Cet article restreint le champ des contacts sociaux à ceux-ci qui sont appropriés. Pour les lapins, il doit être appliqué comme suit: Les lapins doivent avoir au moins des contacts olfactifs et acoustiques avec les autres lapins présents dans la lapinière. Pour les lapins détenus comme animal de compagnie également, il faut veiller à ce qu'ils ne soient pas détenus seuls dans une pièce. Des fenêtres "sociales" telles qu'un grillage posé aux parois des cages peuvent être recommandées mais ne doivent pas être exigées. L'article 64, al. 2, OPAn concrétise le principe des contacts avec des congénères en disposant que les lapereaux ne doivent pas être détenus seuls durant leurs 8 premières semaines de vie. Le tableau 8, annexe 1 de l'OPAn permet, en outre, la détention par deux des lapins adultes non reproducteurs.

Pourquoi la détention des lapins adultes en groupe n'est-elle pas obligatoire?

L'OSAF estime que la détention en groupe représente le but à atteindre dans un élevage de lapins respectueux des besoins des animaux, mais il considère que la détention en groupe n'est pas toujours une forme de détention suffisamment sûre pour les lapins. Dans plusieurs types de détention de lapins, les lapereaux sont détenus ensemble jusqu'à ce qu'ils atteignent la maturité sexuelle et les lapines reproductrices ont des contacts avec leurs jeunes jusqu'à leur sevrage. Dans la détention en groupe de lapins adultes, de nombreuses questions restent à éclaircir, par exemple des questions d'hygiène, de santé et notamment celle des moyens d'empêcher des agressions qui peuvent causer de graves blessures aux lapins. En effet, les animaux victimes d'agressions ne peuvent pas quitter le système de détention pour se mettre à l'abri.

La détention en groupe est encore plus difficile à réaliser avec des reproducteurs. Il existe de grandes différences de tolérance d'un animal à l'autre. Les mâles adultes reproducteurs ne peuvent guère être détenus ensemble et il est difficile de recomposer des groupes de lapines adultes en raison du risque élevé de blessures. De plus, des problèmes de reproduction apparaissent souvent. Une étude menée en Hollande par exemple a montré une fécondité plus faible et un poids au sevrage plus petit dans la détention en groupe que dans la détention individuelle.

Qu'est-ce qui est fait pour se rapprocher de l'objectif à atteindre, à savoir la détention des lapins adultes en groupe?

Pour se rapprocher de l'objectif à atteindre, à savoir la détention des lapins adultes en groupe, il est important de disposer d'informations, de conseil, d'études scientifiques et de rassembler des témoignages de personnes qui ont une expérience de l'élevage lapins.

En menant des études scientifiques, l'OSAV cherche lui-même des possibilités de faciliter la détention des lapins en groupe en modifiant l'agencement du système de détention et en adaptant les paramètres de gestion de l'élevage. Une autre information technique de l'OSAV fournit des conseils sur la détention des lapins en groupe.

De plus en plus, les détenteurs de lapins de compagnie prennent conscience que les lapins ne doivent pas être détenus seuls.

Les éleveurs de lapins de race tentent, eux aussi, de détenir des lapins adultes en groupe: les jeunes lapines, par exemple, sont détenues ensemble aussi longtemps que possible. Quelques éleveurs essaient de détenir en groupe des lapins reproducteurs ou de les laisser ensemble après la saison de la reproduction. Mais dans ce domaine également, de nombreuses questions doivent encore être éclaircies (comparaison des races pour déterminer si elles peuvent être détenues ensemble (compatibilité), systèmes de détention appropriés, etc.).

Législation

Art. 13 OPAn

Espèces sociables

Les animaux d'espèces sociables doivent avoir des contacts sociaux appropriés avec des congénères.

Art. 64 OPAn

Occupation des lapins et détention en groupe des lapereaux

1. Les lapins doivent recevoir quotidiennement du fourrage grossier tel que du foin ou de la paille et disposer en permanence d'objets à ronger.
2. Les lapereaux ne doivent pas être séparés les uns des autres durant leurs huit premières semaines de vie.